

10 NOVEMBRE 2015

AG/PAL/1349

Quarante ans pour le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, « mais tout reste à faire »

373e séance – matin

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

COUVERTURE DES RÉUNIONS

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est réuni ce matin pour commémorer le quarantième anniversaire de sa création, dans un contexte dramatique, aujourd'hui, de regain de violence dans les territoires palestiniens occupés, et tandis que les négociations pour la solution des deux États sont au point mort.

Le Comité a également approuvé quatre projets de résolution sur la question de la Palestine à soumettre à l'Assemblée générale, et a entendu deux experts qui ont présenté le coût économique désastreux de l'occupation des territoires palestiniens depuis 1967.

C'est le 10 novembre 1975, a rappelé le Président du Comité, M. Fodé Seck, du Sénégal, que l'Assemblée générale a adopté la résolution [A/RES/3376](#), par laquelle l'Assemblée générale a créé le Comité. Il a indiqué qu'il n'était pas prévu que le Comité commémore ses 40 ans.

« Nous pensions et espérons que le conflit serait vite résolu », a-t-il avoué. Le Président a tout de même salué des avancées telles que l'octroi à l'État de Palestine du statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU en 2012, et le hissage du drapeau de l'État de Palestine au Siège de l'ONU, à New York, en septembre dernier.

L'Observateur permanent de l'État de Palestine, M. Riyad Mansour, a, quant à lui, présenté la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Il a affirmé que depuis le déclenchement, le mois dernier, du soulèvement populaire actuel, le bilan, côté palestinien s'élevait à 80 morts et plus de 3 000 blessés. Il a aussi dénoncé le fait que des milliers de Palestiniens fussent détenus illégalement par Israël, subissant en outre des traitements dégradants de la part des forces de sécurité.

Ce soulèvement populaire peut aussi se comprendre comme une réaction aux colons extrémistes qui veulent établir une présence permanente sur l'esplanade des Mosquées, a expliqué M. Mansour. « Nous sommes contraints de défendre les lieux saints », a-t-il dit, en ajoutant que l'échec du processus politique constituait aussi une cause de ce soulèvement. Il a appelé la Puissance occupante à reconnaître la nécessité de quitter les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, arguant que la solution militaire est vouée à l'échec.

L'observateur a aussi fait valoir que le Premier Ministre israélien, M. Benyamin Netanyahu, ne pouvait plus prétendre en mesure de maintenir le statu quo sur l'esplanade des Mosquées et à Jérusalem-Est. Il a déploré le fait que les « colons auteurs de meurtres sur des Palestiniens » ne soient pas poursuivis en justice.

Pour résoudre la crise, il a notamment appelé au désarmement des colons israéliens, plaidant aussi pour le déploiement d'observateurs internationaux autour de l'esplanade des Mosquées, afin de constituer une zone tampon entre les extrémistes israéliens, l'armée israélienne et les Palestiniens.

Il a par ailleurs invité le Conseil de sécurité à adopter une résolution sur la fin de l'occupation, plaidant à ce propos pour l'initiative de la France qui a un texte prêt à cet effet.

Ce texte prévoit notamment d'établir un calendrier pour la fin de l'occupation, créer des nouvelles bases justes pour les négociations et amorcer le processus politique, a-t-il expliqué. « La question est de savoir si le Conseil de sécurité est prêt à sauver le peuple palestinien en lui offrant une protection internationale », a demandé M. Mansour.

Le Comité a par ailleurs adopté par consensus quatre projets de résolution à soumettre à l'Assemblée générale. Le premier projet de résolution vise à reconduire le mandat du Comité. Aux termes du deuxième projet de résolution, l'Assemblée générale serait priée de reconduire le mandat de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat. En outre, le Secrétaire général y serait prié de doter la Division des ressources nécessaires à l'exécution de toutes les activités qui lui sont prescrites.

Dans le troisième projet de texte, portant sur le Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information, l'Assemblée générale saluerait les mesures prises par le Département de l'information (DPI), en application de la résolution adoptée sur le même thème l'an dernier, et prierait ce dernier de poursuivre ses initiatives qui contribuent efficacement à créer sur le plan international un climat propice au dialogue et favorable à l'avancée des efforts de paix.

Le dernier projet de résolution porte sur le règlement pacifique de la question de Palestine. Ainsi, l'Assemblée générale soulignerait qu'il est nécessaire de reprendre des négociations fondées sur des éléments clairs et assorties d'un calendrier précis.

L'Observateur permanent de l'État de Palestine a rappelé que l'adoption de ces textes était essentielle pour le financement adéquat des instances qui soutiennent la cause de l'autodétermination palestinienne. Il a plaidé afin que le projet de résolution sur l'autodétermination de la Palestine recueille un minimum de 180 voix au sein de la Troisième Commission, à défaut, a-t-il ironisé, de dépasser le nombre de voix sur la question du blocus de Cuba, qui fut de 192.

Le Comité a aussi entendu un exposé conjoint sur les coûts économiques et sociaux de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien, présenté par M. Mahmoud Elkhafif, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et de M. Atif Kubursi, de l'Université canadienne de McMaster.

De leurs propos, on peut retenir qu'avant 1967, l'économie palestinienne était viable, mais que les choses se sont dégradées au fil des différents soulèvements et du durcissement de la réponse militaire israélienne. Les chiffres qu'ils ont présentés sont issus de recherches menées séparément par la Banque mondiale, la CNUCED et l'Autorité palestinienne.

Le taux de chômage est de 63% pour les jeunes de Gaza, soit le plus élevé du monde, tandis que chez les femmes de Palestine ce taux est de 40%, plus bas que celui des femmes qui vivent à Gaza où 60% d'entre elles n'ont pas d'emploi.

Ils ont expliqué que l'économie palestinienne est limitée, restreinte et fragmentée en unités pas assez importantes pour favoriser leur essor. En outre, les Palestiniens ne sont pas autorisés à faire du commerce avec le reste du monde.

M. Elkhafif a ensuite dit que l'économie palestinienne avait perdu 8,4 milliards de dollars de son produit intérieur brut (PIB) entre les années 2000 et 2005. En outre, depuis 1967, 2,5 millions d'arbres de Palestine, dont 800 000 oliviers, ont été déracinés. Il a aussi relevé que près de 10% des terres les plus fertiles de la bande de Gaza avaient été réquisitionnées pour la construction du mur de séparation, ce qui a un impact négatif sur l'agriculture palestinienne.

Par ailleurs, les deux opérations militaires israéliennes qui ont été menées en 2012 et 2014 dans la bande de Gaza ont conduit à des pertes palestiniennes estimées à 3,2 milliards de dollars, a-t-il affirmé.

M. Kubursi a, pour sa part, fait observer qu'Israël avait mis sur pied une véritable « stratégie bien pensée pour maintenir les Palestiniens captifs, afin que ces derniers ne puissent pas concurrencer l'économie israélienne ». Il a dit que la seule issue positive pour y mettre fin était que le peuple palestinien soit libre de décider de son sort et des ressources qui lui appartiennent.

Les experts ont proposé qu'un mécanisme international spécifique soit mis en place afin de procéder à une analyse systématique et constante des pertes et dommages de l'occupation israélienne, avant que des compensations ne leur soient versées, comme cela a été fait dans plusieurs cas similaires d'occupation étrangère comme au Koweït ou en Bosnie-Herzégovine, ont soutenu les experts.

Après cette présentation, l'Observateur permanent de la Palestine a souligné que les chiffres des pertes palestiniennes qui avaient été évoqués devraient être complétés par une évaluation du coût économique des dommages moraux et affectifs qu'ont vécus les Palestiniens. « Comment mesurer les conséquences sociales et psychologiques de l'occupation pour établir un montant adéquat de compensation »? a-t-il demandé.

Le Comité a en outre approuvé le programme de travail provisoire de la Réunion internationale sur la question de Jérusalem, qui doit se tenir à Jakarta, en Indonésie, les 14 et 15 décembre 2015, ainsi que celui du Forum de la société civile à l'appui du peuple palestinien, qui doit avoir lieu le 16 décembre 2015.

Le Président a enfin rappelé qu'à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Comité tiendrait une séance spéciale le lundi 23 novembre 2015, de 10 heures à 13 heures, dans la salle du Conseil de tutelle.

PALESTINIAN ISSUES

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.